

Sécurité

L'essence même de notre club est un club de loisirs que nous souhaitons convivial et bienveillant.

Les marches sont des moments d'évasion du quotidien, où l'on se retrouve et où l'on papote, et c'est très bien comme cela.

Néanmoins :

Je vais ouvrir un petit chapitre sur la sécurité :

Lors de vos balades personnelles vous êtes couvert par votre responsabilité civile personnelle, par contre lorsque vous faite une activité en **club, vous êtes sous la responsabilité du club par votre adhésion.**

De par notre statut de dirigeant de club, nous les membres du bureau et particulièrement moi en tant que président, avons obligation d'assurer la sécurité de tous les adhérents lors de nos sorties, et de matérialiser par écrit les mesures mises en place par les responsables afin que chacun puisse être informé de la réglementation à suivre.

C'est la raison pour laquelle nous, le bureau, avons pris la décision de modifier le Règlement Intérieur, afin de nous mettre en accord avec la réglementation actuelle.

Lors de nos marches nous passons sur des routes départementales et autres plus petites ;

Il est important de savoir que lors de nos déplacements sur routes c'est le code de la route qui s'applique, de ce fait, nous devons marcher sur le côté DROIT de la chaussée par colonne de 2 pers maximum

Nous avons OBLIGATION de traverser sur un passage piéton s'il y en a un à moins de 50m.

Nous avons OBLIGATION d'emprunter le trottoir s'il y en a un, qu'il soit à DROITE ou à GAUCHE de la chaussée.

Concernant les traversées de routes, elles doivent se faire en « épingles », c'est-à-dire en diagonale d'un coup tous ensembles et **sur l'ordre du meneur.**

A partir des toutes prochaines marches, les meneurs vont être accompagnés de « serre-file », le nom de « serre-file » étant très explicite ; c'est la personne désignée pour fermer la marche et aider à gérer l'arrière du groupe. (trop grand écart, personne qui s'arrête, voiture ...)

Les deux seront équipés de gilets jaunes réfléchissant ainsi que d'un sifflet.

Concernant les virages « en aveugle », nous vous demandons plus de vigilance, que les premiers se mettent en file indienne jusqu'à avoir la visibilité de la sortie de virage.

Je comprends bien que tout cela vous semble très contraignant, voir un comportement militaire, mais c'est le gage de notre sécurité à tous.

On va vous le rabâcher un peu pendant quelque temps et vous verrez que ce n'est pas si difficile à mettre en pratique.

On a déjà noté un grand changement d'implication lors des marches, **BRAVO à toutes et tous.**

Et cela s'applique uniquement sur les routes, vous avez tous les petits chemins et sentiers pour vous disperser.

Je vais vous faire un petit rappel très court :

Un Véhicule roule en moyenne à 80Km/h sur une petite route, il parcourt environ 22m par seconde auquel il faut rajouter le temps de réaction qui varie de 1 à 3 secondes selon l'état de fatigue et l'attention du conducteur, plus la distance de freinage qui varie selon l'état du véhicule et de la route et plus si la route est mouillée.

Comme certain ont pu le lire dans le Sud-Ouest du 7 Janvier, notre département est mal classé au niveau de la sécurité routière. Chacun d'entre vous se rappelle l'accident dramatique qui a coûté la vie au président du club cycliste de St Georges.

Il y a eu 54 morts en 2022 en Charente Maritime, la moitié étant des motards, Cyclistes ou piétons.

Les causes principales sont des fautes de comportement et le non-respect du code de la route.

Pendant qu'on parle de sécurité, je vais vous donner une info supplémentaire annexe :

Elle concerne les CONSIGNES à tenir en cas d'ORAGE très proche :

Ne pas s'abriter sous un arbre, ne pas rester grouper

Dans la mesure du possible, s'éloigner les uns des autres d'environ 3 mètres et se tenir accroupi